



Monsieur Julien DENORMANDIE  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
78 rue de Varennes  
75349 Paris SP 07

Metz, le 30 juillet 2021

**Objet : Demande de rendez-vous relative à l'arrêt de la castration à vif des porcelets**

Monsieur le Ministre,

Notre association Welfarm – Protection mondiale des animaux de ferme, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre depuis près de trente ans en faveur de la protection des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie (élevage, transport, abattage). Dans la mesure où nous menons des campagnes contre la castration des porcelets depuis 2016, nous nous sommes imposés comme un acteur de référence sur ce sujet.

Il y a près de deux ans, nous avons accueilli les annonces de votre prédécesseur, Monsieur Didier Guillaume, ainsi que les arrêtés du 24 février 2020, comme autant de premiers pas en faveur de l'arrêt de la castration des porcelets. Le 18 juillet dernier, nous avons constaté que vous confirmiez ces engagements en annonçant dans un entretien accordé au quotidien Le Parisien la fin de la castration à vif de ces animaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Tout en saluant l'arrêt de la castration à vif des porcelets, nous émettons de sérieux doutes sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre et sollicitons dans ces conditions un entretien avec vos services pour échanger à ce sujet.**

D'une part en effet, aucune instruction technique permettant de garantir une prise en charge complète de la douleur n'a été publiée à ce jour, contrairement aux dispositions de l'arrêté précité. Quand bien même un tel document serait bientôt publié, la castration chirurgicale ne saurait être généralisée et pérennisée, que ce soit pour des raisons économiques ou au vu de l'atteinte qu'elle est susceptible de causer aux porcelets (1.). D'autre part, la castration physique des porcelets, fût-elle accompagnée d'une analgésie et d'une anesthésie, ne saurait suffire à préserver le bien-être de ces animaux. Le développement d'autres solutions alternatives gagne dès lors à obtenir votre soutien (2.).

**1. À propos de la castration chirurgicale avec anesthésie et analgésie**

Dans le cas où seule la solution de l'anesthésie locale par injection intra testiculaire figurerait dans l'instruction technique, nous attirons votre attention sur le fait que cette solution n'est en aucun cas satisfaisante sur le long terme. En effet, les molécules inoculées lors de l'anesthésie locale ne prennent que partiellement en charge la douleur des porcelets. La plus efficace d'entre elles, la lidocaïne, ne bénéficie par ailleurs d'aucune autorisation de mise sur le marché en France. Pour s'assurer que la douleur des porcelets soit prise en charge le mieux possible, l'anesthésie locale devrait être combinée avec l'anesthésie générale et l'analgésie.

Or, ce type de combinaison n'est guère envisageable, en raison des surcoûts qu'elle engendrerait. L'association d'éleveurs de porcs « Pour le bien-être porcin et la non-castration des porcs » a en effet estimé le manque à gagner à 9 euros par porc pour 2022<sup>1</sup>.

Qui plus est, l'anesthésie devrait être réalisée par des vétérinaires qualifiés pour pouvoir être correctement effectuée. Les éleveurs n'ont pas reçu la formation adéquate pour exécuter avec justesse ce geste et il est impossible de reconstituer les conditions d'un cabinet vétérinaire dans un élevage. Rendre l'anesthésie par un vétérinaire obligatoire reste toutefois difficile en raison du coût d'une telle mesure et de la faible disponibilité de ces praticiens.

Enfin, l'anesthésie soulève également le problème du respect des contrôles. S'il est possible de vérifier l'achat des produits, ce n'est pas le cas pour leur utilisation, ni pour les pratiques des éleveurs au moment de l'injection.

En ce sens, la castration chirurgicale avec anesthésie et analgésie ne saurait s'imposer comme une solution de long terme, sauf à nuire au bien-être animal et à aggraver les difficultés économiques que de nombreux éleveurs rencontrent déjà. Nous vous demandons par conséquent de soutenir le développement d'autres alternatives plus durables.

## **2. À propos d'autres alternatives plus durables**

Contrairement à la pratique de la castration, l'élevage de mâles entiers, qui se développe en France sous l'impulsion de la Cooperl, permet de laisser l'animal intact et préserve ainsi son bien-être.

L'absence de mutilation engendre également un gain économique pour les éleveurs, estimé à environ 5 euros par animal<sup>2</sup>. Seuls quelques centimes d'investissement par porc seraient nécessaires pour que les abatteurs adaptent le circuit d'abattage à la détection et au tri des carcasses odorantes et pour que les transformateurs ajustent leurs recettes à la viande de mâle non castré.

À défaut, notre association recommande de recourir à l'immunocastration, au lieu de la castration chirurgicale. Il s'agirait d'injecter un antigène qui génère un anticorps anti-GnRH, bloquant ainsi l'hormone qui déclenche la puberté. Correctement effectuée, cette méthode est indolore pour l'animal.

Dans un contexte où les alternatives plus respectueuses du bien-être animal sont aussi les plus intéressantes économiquement pour les éleveurs, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de vous assurer que l'anesthésie ne soit pas généralisée à l'ensemble de la filière porcine. Elle gagne à n'être autorisée qu'à titre dérogatoire, dans certains cas précis où la mise en place immédiate d'alternatives à la castration chirurgicale serait impossible et avec l'aide d'un vétérinaire qualifié. Nous demandons que l'anesthésie soit seulement considérée comme une solution temporaire pour faciliter la transition vers la mise en place d'alternatives véritablement respectueuses du bien-être animal comme l'élevage de mâles entiers ou à défaut, l'immunocastration.

**Alors que la filière porcine ne dispose que de quelques mois pour décider de son orientation dans les prochaines années, votre intervention, Monsieur le Ministre, est indispensable pour que l'élevage de mâles entiers et l'immunocastration deviennent les principales alternatives à la castration à vif des porcelets, au moins à moyen terme. En**

<sup>1</sup> « Jean-Jacques Riou : « Nos groupements ne peuvent pas mener une lutte frontale » », *Porcmag*, 8 mars 2021.

<sup>2</sup> Food Chain Evaluation Consortium, Study and economic analysis of the costs and benefits of ending surgical castration of pigs, 2013.



ce sens, nous vous rappelons que les argumentaires développés par certains groupes industriels d'abatteurs et de transformateurs qui refusent d'envisager les alternatives à la castration chirurgicale reposent sur des considérations pour le moins discutables. Faute d'être étayées par des travaux scientifiques unanimes, elles ne sauraient constituer un frein au développement d'alternatives indolores pour les animaux. Au contraire, les travaux de l'IPEMA (*Innovative Approaches for Pork Production with Entire Males*) ont montré la compatibilité des alternatives à la castration chirurgicale avec les demandes du marché en termes de qualité et de transformation de la viande et ont également confirmé l'acceptabilité de ces alternatives par les consommateurs. L'élevage de mâles entiers, ou à défaut l'immunocastration, sont donc les seules solutions à même de répondre non seulement aux attentes des consommateurs favorables à la préservation du bien-être animal mais aussi aux attentes d'un nombre croissant d'éleveurs.

Pour pouvoir échanger de manière approfondie sur nos demandes, nous sollicitons une audience avec vous, votre cabinet ou vos services dans les délais les plus courts.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre profond respect.



Ghislain Zuccolo  
Directeur Général